



**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT P2-Z-3001-144-25  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001  
VISANT À CRÉER LA ZONE P-767 À MÊME LES ZONES C-708 ET H-710 ET  
À PERMETTRE L'USAGE « COMMUNAUTAIRE – PARC ET ESPACE VERT (P3) »  
DANS LA ZONE P-767 DANS LE SECTEUR DU PARC MOÏSE-PRÉSENT**

**ATTENDU QU'**aux fins de la résolution 2024-12-791, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Luc Daoust lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement P1-Z-3001-144-24 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024, par la résolution 2024-12-805;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

**OBJET**

Article 2

L'annexe « A – Plan de zonage » du règlement Z-3001 est modifiée par la création de la zone P-767 à même les zones C-708 et H-710, afin de permettre l'usage « Communautaire – Parc et espace vert (P3) », laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

L'annexe « C – Grilles des usages et des normes » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de la grille des usages et des normes de la zone P-767, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce  date.

**Le maire,**

**Le greffier,**

\_\_\_\_\_  
**Éric Allard**

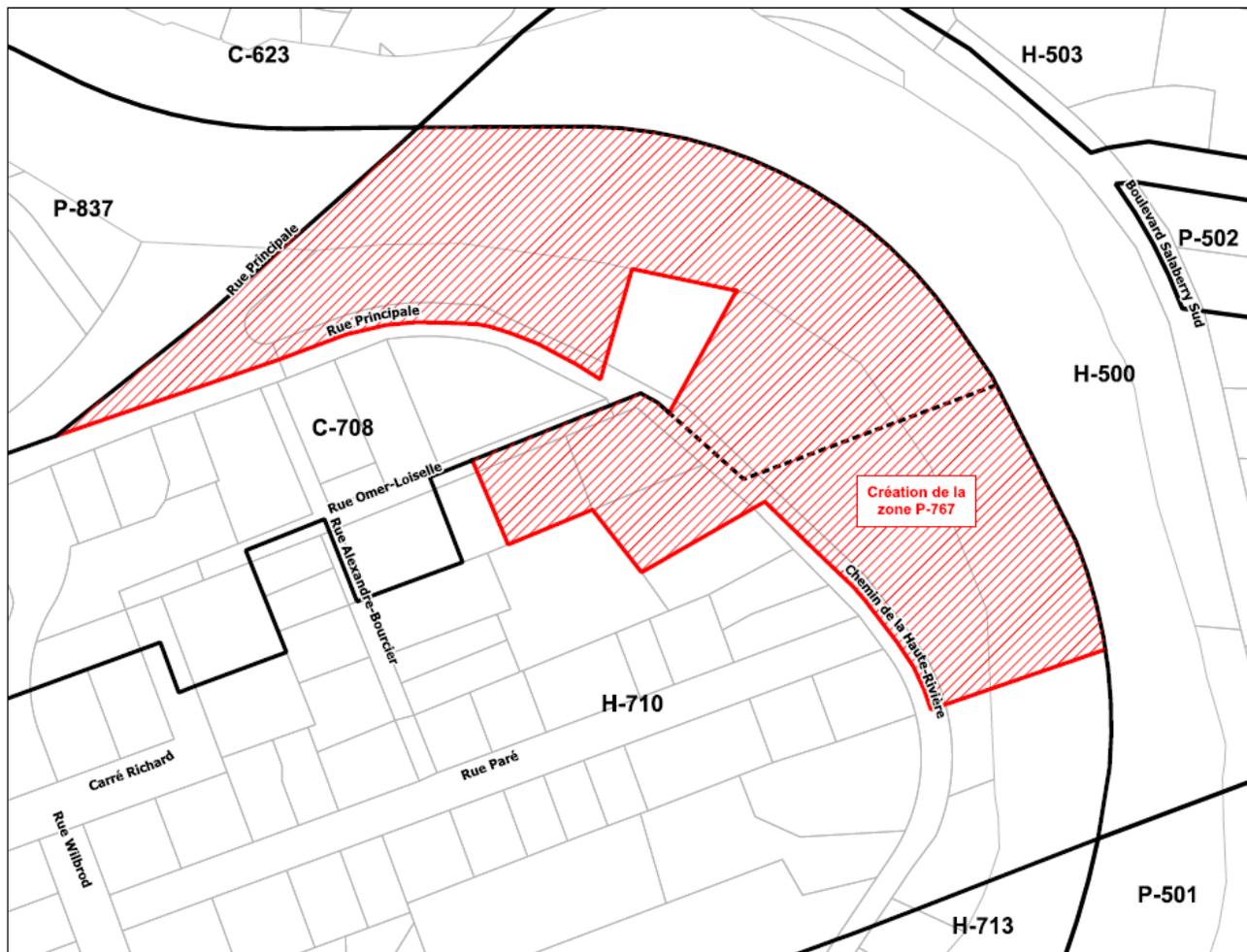
\_\_\_\_\_  
**George Dolhan, notaire**

---

Avis de motion :	9 décembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	9 décembre 2024
Adoption du premier projet :	9 décembre 2024
Tenue de l'assemblée publique :	9 janvier 2025
Adoption du second projet :	<input type="text"/> date
Adoption du règlement :	<input type="text"/> date
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/> date

---

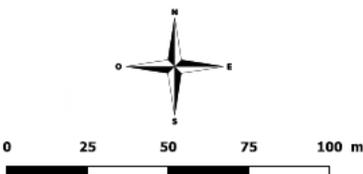
RÈGLEMENT Z-3001-144-24



PROJET :  
**Annexe « A »  
Amendement au zonage**

**Création de la zone P-767 à  
même les zones C-708 et H-710**

- LÉGENDE :
- Nouvelle zone P-767
  - Nouvelle limite
  - Limite modifiée
  - Limite non modifiée



Ville de Châteauguay  
Direction de l'aménagement du territoire  
Date : 29 novembre 2024  
Plan : Z-3001-144-24 1/1

